



Indexation 01/2024
+1,98%

Pas pour le personnel de garage

Salaires barémiques

38 heures/semaine

Porteur débutant	14,05
Porteur (+ 1 an)	14,1713
Chauffeur national et international	14,4412
Conducteur d'élévateur	14,4412
Emballeur	14,4412
Caissier	14,4412
Chauffeur permis C ou CE avec min. 2 ans d'ancienneté dans le secteur	14,5954
Chef d'équipe	14,5954

Étudiants

Pourcentage du salaire minimum porteur-débutant	85%	11,9425
---	-----	---------

Indemnités

Complément d'ancienneté

Intégré au barème.

Prime d'ancienneté

Prime brute annuelle au mois de janvier.

à partir du 3 ans d'ancienneté ininterrompue	25,00 EUR
à partir du 5 ans d'ancienneté ininterrompue	48,00 EUR
à partir du 10 ans d'ancienneté ininterrompue	85,00 EUR
à partir du 15 ans d'ancienneté ininterrompue	122,00 EUR
à partir du 20 ans d'ancienneté ininterrompue	160,00 EUR

Indemnité RGPT (travailleurs non-sédentaires) : 1,12 EUR

Par heure.

Indemnité de séjour

Logement et petit déjeuner	19,6724 EUR
Repas de midi	15,7623 EUR
Repas de soir	13,7221 EUR

Prime de flexibilité 3,8010 EUR

Prime de flexibilité pour toutes les heures de service au-dessus de 38 heures/semaine qui ne sont pas des heures supplémentaires et du temps de disponibilité.

Indemnité d'éloignement 3,8010 EUR

Sécurité d'existence à charge de l'employeur

Remboursement possible par le Fonds

	en semaine de 5 jours	en semaine de 6 jours
Chômage partiel pour raisons économiques	6,00 EUR	5,00 EUR
Maladie ou accident: première période	1,20 EUR	1,00 EUR
Maladie ou accident: deuxième période	2,40 EUR	2,00 EUR